

FICHE 110.1	ARTISTE MAURICE RUCHE	BÂTIMENT Centre Blécherette	TYPE DE PROCÉDURE mandat d'études parallèles général puis sur invitation	JURY PRÉSIDENT DU JURY Jean-Pierre Dresco architecte, Service des bâtiments MEMBRES DU JURY André Kuenzi critique d'art Borgeaud - Mosimann - Neyroud architectes mandataires
	TITRE DE L'ŒUVRE — relief mural	LIEU route de la Blécherette 101 1052 Le Mont-sur-Lausanne		
	RÉALISATION 1975	N° BÂTIMENT 133.2456 initialement 133.2455		
		REMARQUES initialement dans CB I, déplacée en 1991 dans CB II, salle du commandant ; cf. fiche 110.2 pour complément cf. fiche 110.3 pour complément		



DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

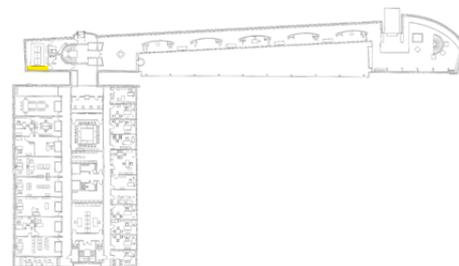
Les reliefs muraux proposés pour ces bâtiments sont parmi les premiers travaux que Maurice Ruche soumit à l'appréciation d'un jury.

MAURICE RUCHE

Doué pour le monumental qui a fait sa renommée, Maurice Ruche l'est autant pour les petites choses qui lui ont fait comprendre que la grandeur d'une œuvre n'est pas synonyme de format. Né à Genève en 1920, résidant à Lausanne, Maurice Ruche est un artiste aux multiples facettes, à la fois sculpteur, peintre, dessinateur, graphiste. Constamment à la recherche de nouvelles expérimentations, inventeur dans l'âme, perfectionniste, il aime la rigueur et la clarté des choses, rappelant sa formation de mécanicien de précision. Un des premiers en Suisse à réaliser des sculptures en aluminium et en plexiglas, il travaille aussi l'acier corten, le laiton, le fer, ainsi que le bois et le béton, privilégiant le géométrisme, le cercle, le carré, le cylindre. Dans les œuvres sur papier, Maurice Ruche par contre, donne libre cours à son talent de graphiste et de dessinateur, abandonnant la rigueur géométrique du carré, et d'un geste rapide, ne retenant que l'essentiel, il traduit avec bonheur le mouvement, la danse, l'instantané.

Dr. Danielle Junod-Sugnaux





PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Conformément à la décision du Grand Conseil du 4 novembre 1955 concernant la décoration des édifices publics, les architectes ont prévu dans le cadre du devis du 1^{er} avril 1972 concernant la construction du CEB, un montant de CHF 290 000.- pour les œuvres d'art. Par décision du Conseil d'Etat ce montant a été ramené en juin 1974 à CHF 150 000.-

Au nom du maître de l'ouvrage, le jury organisa un appel d'idées pour la création et l'intégration d'œuvres d'art au CEB. Par voie de presse, en mai 1974, les artistes domiciliés dans le canton de Vaud ont été invités à s'inscrire auprès du Service des bâtiments.

ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

Sur la base des 99 inscriptions reçues, la commission a invité les artistes suivants à participer au concours :

Jacques Barman LAUSANNE
Cyril Bourquin-Walfart PULLY
Pierre Dubay ST-LÉGIER
Roger Gerster CORSEAUX
Georges Jaquier ST-BARTHÉLEMY
Maurice Ruche PENTHAZ
Jean-Claude Schauenberg, Henri Barbier,
Jean-Paul Michel, Lorenz Nussbaumer et
Jean Scheurer LAUSANNE
Serge Tcherdyne PULLY
André Tommasini LAUSANNE
Kurt von Ballmoos LAUSANNE
Arthur Woods LAUSANNE
André-Paul Zeller FONTAINES-SUR-OLLON

EXAMEN DES PROJETS

99 artistes ont répondu dans les délais à cette inscription.

Sur cette base, 36 propositions pour la création et l'intégration d'œuvres d'art ont été remises au maître de l'ouvrage. Le jury a analysé les propositions au cours des séances des 19 août, 12 septembre et 24 septembre 1974.

12 propositions ont été retenues et une commande de projets a été passée auprès de ces artistes.

Le jury, en séance du 13 décembre 1974, a retenu la proposition de l'hydromobile de Jean-Paul Zeller, œuvre dont les qualités plastiques, l'importance et l'originalité en font l'œuvre marquante de cette commande de projets.

Sous réserve des disponibilités financières dans le cadre du crédit des œuvres d'art, les propositions de Cyril Bourquin-Walfart (tapisserie pour le restaurant) et Maurice Ruche (décoration murale entrée bâtiment police) ont été retenues en deuxième position.

BUDGET

La commission artistique a décidé d'attribuer la somme de CHF 20 000.- TTC pour la création et la réalisation de l'œuvre.

CHOIX DE L'ŒUVRE

A la suite du développement de ces projets, le jury a l'honneur de proposer au Conseil d'Etat l'acquisition :

- de l'hydromobile de Jean-Paul Zeller, au prix de CHF 80 000.-
- d'une tapisserie pour le restaurant de Cyril Bourquin-Walfart, au prix de CHF 20 000.-
- d'un relief mural pour le hall d'entrée du bâtiment police de Maurice Ruche, au prix de CHF 20 000.-

ARCHITECTES MANDATAIRES

Jean-Pierre Borgeaud, Roland Mosimann,
François Neyroud LAUSANNE